

NOTICE OF INTENTION
TO AMEND BY-LAW NO. Z-8, A BY-LAW
TO ADOPT A RESIDENTIAL TOWN
PLAT SECONDARY MUNICIPAL PLAN
FOR THE CITY OF FREDERICTON AND
Z-5, A ZONING BY-LAW FOR THE CITY
OF FREDERICTON

PURSUANT TO SECTION 111(1) OF THE *COMMUNITY PLANNING ACT*, SNB 2017, C. 19, AND AMENDMENTS THERETO, AND SECTION 15(4) OF THE *LOCAL GOVERNANCE ACT*, SNB 2017, C. 18, AND AMENDMENTS THERETO, PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN that the Council of the City of Fredericton intends to consider a proposed by-law to amend both By-law No. Z-8, A By-law to Adopt a Residential Town Plat Secondary Municipal Plan for the City of Fredericton and By-law No. Z-5, A Zoning By-law for The City of Fredericton.

The purpose of the proposed By-law No. Z-8.1 is to amend the Residential Town Plat Secondary Municipal Plan by repealing Section 12, Schedule 3 and amending any associated policy references.

The purpose of proposed By-law No. Z-5.248 is to amend the said By-law No. Z-5 by rezoning a portion of the property located at 390 York Street from Multi-Residential Zone Five (MR-5) to Mixed Use Zone Three (MX-3); and further to amend under the Multi-Residential Zone Five (MR-5) to allow more than one building on a lot.

The Council of the City of Fredericton also intends to consider proposed change in terms and conditions, pertaining to By-law No. Z-2.240, adopted by Council at its meeting of February 26, 2001, and further amended on January 25, 2010, by repealing term and conditions (a) through (r).

Any person may inspect the proposed by-laws at the office of the City Clerk, City Hall, Queen Street, Fredericton, between 8:30 a.m. and noon and between 1:00 p.m. and 4:30 p.m. on any day except Saturdays, Sundays and holidays or online at City's website www.fredericton.ca by searching "Proposed By-laws".

The Council has set the regular meeting of the Council on Monday, December 13, 2021 commencing at 7:30 p.m. in the Council Chamber, City Hall, Queen Street, Fredericton as the time and place for the Public Hearing (objections/support), First and Second Reading for the proposed by-laws.

Written objections/support shall not be accepted after the Public Hearing.

AVIS D'INTENTION
DE MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° Z-8,
RELATIF A L'ADOPTION D'UN PLAN
MUNICIPAL SECONDAIRE DU SECTEUR
RESIDENTIEL POUR LA VILLE DE
FREDERICTON ET L'ARRÊTÉ N° Z-5,
ARRÊTÉ DE ZONAGE DE THE CITY OF
FREDERICTON

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111(1) DE LA *LOI SUR L'URBANISME*, LN-B 2017, C. 19, TELLE QUE MODIFIÉES, ET À L'ARTICLE 15(4) DE LA *LOI SUR LA GOUVERNANCE LOCALE*, LN-B 2017, C. 18, TELLE QUE MODIFIÉES, PAR LES PRÉSENTES, UN AVIS PUBLIC EST DONNÉ que le conseil municipal de la Ville de Fredericton a l'intention d'examiner un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté n° Z-8, relatif à l'adoption d'un plan municipal secondaire du secteur résidentiel pour la Ville de Fredericton et l'arrêté n° Z-5, arrêté de zonage de The City of Fredericton.

Le projet d'arrêté n° Z-8.1 est de modifier le plan municipal secondaire du secteur résidentiel par l'abrogation l'article 12, Annexe 3 et modifier toute référence de politique associée.

Le but de l'arrêté n° Z-5.248 est de modifier ledit arrêté n° Z-5 par le rezonage d'une partie du terrain situé au 390, rue York pour faire passer la classification de zone multi-résidentielle 5 (MR-5) à zone à usages mixtes 3 (MX-3); et modifier la zone multi-résidentielle 5 (MR-5) afin de permettre plus d'un bâtiment sur un lot.

Le conseil municipal de la Ville de Fredericton indique également son intention d'examiner un projet de modification des conditions, se rapportant à l'arrêté n° Z-2.240 qui a été adopté par le conseil lors de la séance du 26 février 2001, et de plus modifié le 25 janvier 2010, en abrogeant des conditions (a) à (r).

Le public peut prendre connaissance de ce projet d'arrêté au bureau de la secrétaire municipale, à l'hôtel de ville, sur la rue Queen, à Fredericton, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 les jours ouvrables ou en ligne sur le site Web de la Ville www.fredericton.ca en cherchant « Projets d'arrêtés ».

L'audience publique (objections/appuis) de même que la première et deuxième lectures relatives au projet de modification du projet d'arrêtés feront l'objet d'une présentation publique au cours de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 13 décembre 2021 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, rue Queen, à Fredericton.

Les objections ou les appuis écrits ne doivent pas être acceptés après la tenue de l'audience publique.